

Formation professionnelle – Tâche principale de CURAVIVA Suisse

Portrait et mission de l'état-major Formation professionnelle

Bref descriptif

L'état-major Formation professionnelle et le secteur RH rattaché à l'état-major Formation professionnelle ont pour mission de mettre en oeuvre les objectifs stratégiques fixés par le Comité et les Conférences spécialisées dans le cadre de la politique de formation professionnelle de CURAVIVA suisse. Elle assure la défense des intérêts dans son domaine d'expertise ainsi que le travail de base et de développement.

1. Contexte

Selon la loi sur la formation professionnelle, la formation professionnelle en Suisse est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. La formation professionnelle constitue ainsi l'une des principales tâches de CURAVIVA Suisse, association d'employeurs au niveau national, et des OrTra qui défendent les intérêts du monde professionnel dans les EMS, homes et institutions sociales.

2. Organisation et mission

CURAVIVA Formation professionnelle est une unité de soutien de l'association faîtière. A ce titre, elle assume les tâches inhérentes à son domaine d'expertise pour tous les secteurs d'activité. L'Unité Formation professionnelle est rattachée au secteur Formation. Elle dispose des compétences professionnelles spécialisées et utilise judicieusement les ressources personnelles et financières. Le regroupement, sous une même direction, du secteur Formation et de l'Unité Formation professionnelle permet à CURAVIVA Suisse de conduire une politique de formation conséquente et cohérente.

La défense des intérêts en matière de politique de formation au niveau Suisse, de même que le travail de base et de développement, incombent à CURAVIVA Formation professionnelle. L'Unité se réfère principalement à la stratégie adoptée par l'association faîtière, ainsi qu'aux besoins spécifiques des domaines spécialisés Personnes âgées, Personnes handicapées et Enfants et adolescents.

Son activité repose sur son engagement, tel que formulé dans la charte de CURAVIVA: « Nous défendons les intérêts de nos membres auprès des instances politiques, nous tenons compte des besoins spécifiques des bénéficiaires de nos prestations et nous développons des offres de formation ainsi que des mesures pour le développement du personnel. Nous mettons tout en œuvre afin que nos membres puissent accomplir au mieux leur mission. »

3. Champ d'action

CURAVIVA Formation professionnelle représente les intérêts des employeurs (EMS, homes et institutions sociales) auprès des autorités et des administrations fédérales, des organisations et groupements nationaux ; elle prend position sur les questions de politique de formation.

En tant que membre d'OdAsanté et Savoirsocial ainsi que dans d'autres organisations du monde du travail (par ex. en intendance), CURAVIVA Formation professionnelle est partenaire du SEFRI pour les questions liées à la formation professionnelle ; elle défend les intérêts des EMS, homes et institutions sociales vis-à-vis des autres membres des organisations faïtières nationales du monde du travail.

CURAVIVA Formation professionnelle joue un rôle actif en matière de formation professionnelle au niveau national. L'Unité initie, coordonne et harmonise les formations et formations continues pour le secteur des EMS, homes et institutions. Pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec les associations et organisations qui poursuivent les mêmes objectifs.

Au sein de l'association, CURAVIVA Formation professionnelle constitue une plateforme propre à sensibiliser l'opinion sur les questions de la formation professionnelle. En outre, elle propose aux membres, aux Conférences spécialisées et aux instituts de formation de CURAVIVA un soutien en matière de politique de formation. Cette collaboration étroite permet de conjuguer avantageusement les expériences nées de la pratique avec les compétences des secteurs de la formation.

Le secteur RH rattaché à l'état-major Formation professionnelle suit le développement du personnel dans les homes de toute la Suisse, notamment dans les professions de soins et d'assistance. Le secteur RH participe aux projets de recherche et aux débats sur des thèmes liés aux RH et développe des projets et des mesures ciblées pour le développement du personnel, en collaboration avec d'autres secteurs d'activité de CURAVIVA Suisse ainsi que des partenaires externes.

4. Conditions cadre

L'Unité Formation professionnelle est financée par les cotisations des membres et les subventions. Les ressources personnelles des collaborateurs étant limitées, CURAVIVA Suisse doit donc faire appel à la bonne volonté de ses membres, afin qu'ils permettent à leurs collaborateurs d'intervenir gracieusement dans des groupes de travail ou de projet en qualité d'experts du terrain.

5. Principes directeurs de CURAVIVA Suisse concernant la formation et les RH

Les principes définis sont la référence pour l'état-major Formation professionnelle. Ils ancrent les pratiques et les projets et guident les collaborateurs dans leurs activités. Ils se déclinent ainsi:

- Nous voulons une formation pour tous et dans tous les domaines
- Les besoins de la pratique constituent la base de notre travail
- Nous entretenons le dialogue avec nos partenaires
- Nous encourageons les compétences spécifiques
- Nous nous engageons pour des profils professionnels et des domaines de compétences clairs
- Nous nous basons sur les exigences futures et les nouveaux développements
- Nous tenons compte de principes entrepreneuriaux

Le document complet « Principes directeurs » est disponible [ici](#).